

AVISU CESEC 2022-36¹
AVIS CESEC 2022-36

Relatif à
Rilativu à

Corse - Catalogne : coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale

Corsica - Catalogna : cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 13 septembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur Corse - Catalogne : coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 13 di settembre di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à Corsica - Catalogna : cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale ;

Après avoir entendu, Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et du mécénat, de l'audiovisuel, de l'éducation et de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'orientation, l'enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante, et de l'innovation scientifique ;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTU, per e cummissione « azione culturale, audiuvisivu è patrimoniu » è « Europa, rilazione internaziunale, Euroterritoriu Mediterraniu, spalluzera »

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 52

NPAV : 1 (P. SANTONI)

ABSTENTION : 15 (ACKER CESARI Véronique ; BRIGNOLE Jean ; BOSSART Patrice ; CASABIANCA Charles ; CESARI Alexandra ; CLEMENTI Jean-Pierre ; FEDI Marie-Jeanne ; FRANCESCHI Henri ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELLINI-NICOLAI Maidé ; MINEO Fabien ; MONDOLONI Rosine ; NOVELLA Christian ; PELLEGRIN Dominique)

CONTRE : 0

POUR : 36

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 27 septembre 2022, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

***U Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 27 di settembre di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

La Collectivité de Corse souhaite intensifier sa politique de coopération et d'échanges interculturels avec le monde méditerranéen. Dans cette optique, elle encourage, développe et soutient différents liens de collaboration et partenariats durables et privilégiés avec les territoires méditerranéens dans le cadre d'actions et d'opérations culturelles, éducatives et sportives.

Ce rapport pose les bases d'une future collaboration de cet ordre avec la Catalogne qui s'axe autour d'échanges divers dans les domaines du livre et de la lecture publique, de l'historiographie, du cinéma et de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la musique, des arts visuels, de l'éducation et de l'enseignement et du sport. Par ailleurs, l'élargissement de ces partenariats est envisagé dans les années à venir pour d'autres domaines comme l'enseignement supérieur, la recherche, l'économie et le tourisme.

Les objectifs attendus sont de :

- Contribuer au rayonnement de la culture corse dans le bassin méditerranéen
- Enrichir la démarche Bastia – Corsica 2028
- Resserrer les liens avec le monde méditerranéen en travaillant à la promotion d'intérêts communs.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de cette coopération pour l'année 2023 est de 435.000 €.

Le CESECC se félicite que la Collectivité de Corse prenne l'initiative d'impulser une dynamique dans le cadre d'échanges culturels avec la Catalogne. Cette dernière fait sens avec le lien historique qui lie la Corse avec la Catalogne et le Royaume d'Aragon. Pour autant, **il regrette que** les acteurs culturels et patrimoniaux n'aient pas été associés à l'élaboration du projet. **Il demande** que ce soit fait par la suite.

Le projet présenté est ambitieux. Toutefois, **le CESECC considère** que rien ne pourra être fait sans les acteurs culturels qui, depuis des années, mènent des projets sur l'ensemble du territoire et à l'extérieur. En effet, **le CESECC a la conviction** qu'on ne peut se passer des acteurs culturels pour mener des projets réalistes, rayonnants et applicables. **Il estime** par ailleurs, que ce projet nécessite un dialogue permanent et constructif entre la Collectivité de Corse et les acteurs culturels. C'est pourquoi, **il demande** que ces derniers soient associés à ce projet, notamment par le biais d'un comité de pilotage. Ce comité de pilotage ne pourra être qu'une phase intermédiaire avant la création de l'Uparata culturelle que le CESECC appelle de ses vœux.

Le CESECC tient en effet à rappeler que la création de l'Uparata culturelle est indispensable pour l'élaboration de tout projet impliquant les acteurs culturels.

Le CESECC fait remarquer que le tissu associatif de la diaspora doit être inclus comme acteur de ce projet.

Le CESECC demande qu'une attention particulière soit portée à l'équité sur la répartition territoriale des actions culturelles qui seront menées dans le cadre de ce projet. **Il recommande** d'être attentif à garantir la pérennité des actions menées dans les territoires ruraux.

Le CESECC reconnaît que le programme présenté dans ce projet est vaste. Toutefois, **il déplore** que le volet environnemental, indissociable du patrimoine et de la culture, soit absent.

Le CESECC estime qu'il est indispensable de prendre en compte la problématique des transports. En effet, ce projet va impliquer des déplacements, y compris avec du matériel lourd et encombrant. **Il incite** à saisir l'opportunité de réfléchir et de tester la mise en place de lignes directes de transport entre la Corse et la Catalogne.

Le CESECC reconnaît que ce projet permettra aux artistes corses de rayonner et de se faire connaître en dehors de la Corse. Mais l'échange avec la Catalogne pourra également être l'occasion de s'inspirer de leurs modes d'expression et d'organisation en matière de valorisation de la culture.

Le CESECC souhaite que ce projet fasse l'objet d'évaluations et d'un retour d'expériences afin d'en prévoir la transposition dans d'autres régions européennes.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport, sous réserve que le financement du projet ne vienne pas grever le budget de la culture.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI